

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 006-503/14/BC

■ Réformes d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

DMT 14/12369/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014**

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-94/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers et équipements dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules et équipements, indiqués dans le tableau ci-dessous, de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Matériel de propreté et divers						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BA0144		1701632	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	20/09/2005
CF5126	0146BDM13	VF3GE9HWC96260571	GE9HWC	PEUGEOT	BOM 2M3 PARTNER	22/06/2007
CF5115	0278BAH13	VF3GEWJYB96239549	GEWJYB	PEUGEOT	BOM 2M3 PARTNER	07/02/2007
VU0078	0719AZL13	VF654ANA000033375	54ANA1	RENAULT	VUBE RENAULT MASCOTT	28/12/2006
VU0106	0154BAC13	VF1FDB2H637120499	FDB2H6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	30/01/2007

Matériel de collecte						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BO0562	9053YX13	VF622ACB000100479	22ACB1	RENAULT	EUROVOIRIE 16M3 + T PREMIUM 270-19	24/10/2002
BO0625	0973ALR13	VF622ACB000101968	22ACB1	RENAULT	GEESINK NORBA 16M3 + PREMIUM 270.19D	19/07/2005
BO0557	9056YX13	VF622ACB000100474	22ACB1	RENAULT	EUROVOIRIE 16M3 + T PREMIUM 270-19	24/10/2002

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget de la Communauté Urbaine – Sous politique G120 – Nature 7788

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
A la Propreté et à la Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014**